

**Compte-rendu de la réunion du
Conseil municipal de Saint Antonin-sur-Bayon
du jeudi 11 avril 2024**

Le Conseil municipal se réunit à 18h, sur convocation du maire en date du 2 avril 2024, avec l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 7 février 2024 ;
- 2- Compte de gestion 2023 et compte administratif 2023 ;
- 3- Affectation des résultats ;
- 4- Taux d'imposition 2024 ;
- 5- Budget primitif 2024 ;
- 6- Convention DPO mutualisée-Rectification d'erreur matérielle ;
- 7- Convention de partenariat Département 13/ Amélioration de la prévention incendie dans les Bouches-du-Rhône ;
- 8- Contrat d'ingénierie Audit énergétique des bâtiments communaux/demande de subvention auprès du Département 13.

Informations du maire
Questions diverses.

Sont présents : M. Christian DELAVET, Mlle Catherine DUPERREY, M. Michel FAURE, Mme Véronique MICHEL, M. Claude PECOUT, Mme Marie-Anne PERSONNIC, M. Eric SANCHEZ.

Excusé : M. Joseph ANDREANI (pouvoir à Michel FAURE), Mme Barbara ROBION, M. Richard WILLEMS.

Il a été demandé à Mme Pascale BOURRELLY, Attachée, de participer à cette réunion pour la présentation des comptes et budgets dont elle a assuré la préparation et pour donner toutes les explications utiles au conseil.

Le quorum étant atteint, le Maire, Christian DELAVET, ouvre la séance à 18h.

Marie-Anne PERSONNIC est désignée comme secrétaire de séance.

Délibérations

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 7 février 2024

Il n'y a aucune observation sur ce document. *Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

2. Compte de gestion 2023 et compte administratif 2023

A la demande du Maire, Pascale BOURRELLY présente ces comptes.

Compte de gestion

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable public à l'Ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Le Conseil Municipal constate que le Compte de gestion 2023 est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques, à savoir :

Résultats budgétaires de l'exercice

	Section investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions (a)	1 194 000,00	2 669 240,35	3 863 240,35
Titres émis (b)	198 347,05	406 176,53	604 523,58
Recettes nettes	198 347,05	406 176,53	604 523,58
DEPENSES			
Prévisions	1 194 000,00	563 498,44	1 757 498,44
Mandats émis	185 289,82	233 769,97	419 059,79
Dépenses nettes	185 289,82	233 769,97	419 059,79
Résultat exercice	13 057,23	172 406,56	185 463,79

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023.

Compte administratif

Information préliminaire :

Le compte administratif et le budget comportent des **opérations d'ordre**. Ces opérations ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement. Elles permettent notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la collectivité (amortissement par exemple) sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Pour une approche simplifiée, on peut se référer seulement aux **opérations réelles** qui impactent la trésorerie.

Compte Administratif - Vue d'ensemble

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Réalisations de l'exercice	185 289,22	198 347,05	233 769,97	406 176,53	208 659,19	604 523,58
Résultat de l'exercice		13 057,23		172 406,56		185 463,79
Reports de l'exercice N-1		201 901,56		2 252 129,35		2 454 030,91
Résultats de clôture		214 958,79		2 424 535,91		2 639 494,70
Restes à réaliser RAR	374 100,00	183, 019.00	0,00	0,00	191 081,00	
RESULTATS DEFINITIFS		23 877,79		2 433 667,81		2 457 545,60

Le résultat de clôture est un excédent de 2 639 494,70 €.

Les restes à réaliser en investissement (opérations d'investissement dont le paiement complet n'a pu se faire avant la fin de l'année) constituent une charge de 191 081,00 € à anticiper qui **ramène le résultat définitif à 2 457 545,60 €**.

A - Section de fonctionnement – Dépenses (en €)

Chap	Libellé	Montant	%
011	Charges à caractère général	79 082,11	33,87
012	Charges de personnel et frais	108 409,60	46,43
014	Atténuations de produits	11 064,00	4,74
65	Autres charges de gestion courante	34 917,34	14,96
	Total des dépenses de gestion des services	233 473,05	100,00
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	233 473,05	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	296,92	
	Total	233 769,97	

A titre de comparaison sur **les dépenses réelles** :

- Budget primitif de fonctionnement 2023 : 311 000,00
- Dépenses de fonctionnement 2022 : 228 790,93

Les dépenses réelles de fonctionnement sont globalement stables (en hausse de 2,1 %) par rapport à celles de l'exercice précédent.

A - Section de fonctionnement – Recettes (en €)

Chap	Libellé	Montant	%
013	Atténuation des charges	0,00	0,00
070	Produits de service, du domaine et ventes	4 666,54	1,15
073	Impôts et taxes	304 133,89	74,88
0731	Fiscalité locale	82 758,76	20,38
074	Dotations et participations	844,00	0,21
075	Autres produits de gestion courante	13 766,29	3,39
	Total des recettes de gestion des services	406 169,48	100,00
076	Produits financiers	7,05	
077	Produits exceptionnels	0,00	
	Total des recettes réelles	406 176,53	
042	Opérations d'ordre de transfert	0,00	
	Total	406 176,53	

A titre de comparaison sur **les recettes réelles** :

- Budget primitif de fonctionnement 2023 : 417 111,00
- Recettes de fonctionnement 2022 : 411 726,07

L'Attribution de Compensation AC, versée par la Métropole, est stable (290 616 €) ainsi que la dotation du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) égale à 7 931€.

S'ajoute désormais la Dotation solidarité communautaire de 288 €.

Venant de l'Etat, il n'y a plus Dotation Globale de Fonctionnement mais un prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques de 8 385 €.

Evolution de ces dotations :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DSC	96733	51094	251094	251094	10087	22482	0			
AC		45030	45030	45030	296124	296124	296124	296124	289857	289737
DGF	16819	16845	16937	16452	12574	4192	1340			
FNGIR		7934	7934	7934	7934	7934	7934	7934	7925	7931

Année	2020	2021	2022	2023						
DSC										
AC	289737	289737	289737	290616						
DSC				288						
DGF										
FNGIR	7931	7931	7931	7931						

La ligne « Autres produits de gestion courante » (incluant le revenu des immeubles) et en retrait de l'ordre de 4000 € par rapport à l'année précédente.

B - Section d'investissement

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	4 980,00	13	Subvention d'investissement	167 579,00
21	Immobilisations corporelles	5 145,31			
	Opérations d'équipement	175 164,51			
	Total dépenses d'équipement	185 289,82		Total recettes d'équipement	167 579,00
10	Dotations, fonds divers, réserves		10	Dotations, fonds divers, réserves	30 471,13
16	Emprunts et dettes assimilées				
	Total des dépenses financières	0,00		Total des recettes financières	30 471,13
	Total des dépenses réelles	185 289,82		Total des recettes réelles	198 050,13
040	Opérations d'ordre		040	Opérations d'ordre	296,92
	Total des dépenses d'investissement	185 289,82		Total des recettes d'investissement	198 347,05

Résultat de la section d'investissement hors report	13 057,23 €
Report exercice N-1	201 901,56 €
Résultat de clôture	214 958,79 €
Pour mémoire, résultat de l'exercice 2022	201 901,56 €

Résultat annuel global fonctionnement et investissement hors reports : 185 463,79 €.

Etat de la dette : il n'y a plus de dette.

En l'absence du maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de Claude PECOUT, approuve le compte administratif à l'unanimité, chapitre par chapitre, et opération par opération pour ce qui concerne l'investissement.

Remarques :

L'analyse réalisée sur le fonctionnement, entre 2011 et 2023 (voir tableaux ci-après) montre que :

- Les dépenses réelles de fonctionnement, dont la plus grande part (de l'ordre de la moitié) est constituée des dépenses de personnel, sont plutôt stables par type et globalement ;
- Les recettes de fonctionnement ont doublé à partir de 2012, à cause principalement de l'augmentation des dotations (AC et DSC) versée par la CPA puis par la Métropole (+ 200 à 220 k€ environ) ;
- Les transferts de compétences et des charges correspondantes à la Métropole ont peu impacté la dotation de compensation.

Les dépenses d'investissement portent sur l'extension du cimetière et les travaux d'aménagement.

Les comptes complets et détaillés sont disponibles en mairie.

3. Affectation des résultats :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2023 du budget principal statue sur l'affectation des résultats.

Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé d'investissement de 214 958,79 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 2 424 535,91 €,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *d'affecter 2 424 535,91 € en section de fonctionnement recettes au 002 (résultat reporté) sur le budget 2024,*
- *d'affecter 214 958,79 € en section d'investissement dépenses au 001 (résultat reporté) sur le budget 2024.*

4. Taux d'imposition 2024

La recette provenant des impôts locaux est d'environ 80 000 €. Elle a augmenté suite au relèvement des bases d'imposition. Christian DELAVET estime que compte tenu de cela et de la bonne situation financière de la Commune, une augmentation des taux d'imposition ne se justifie pas.

Il est proposé de maintenir sur 2024 les taux de fiscalité directe locale aux valeurs de 2023.

Nota : le taux de Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux proposés pour 2024 :

- *Taxe d'Habitation : 9,10 %*
- *Taxe Foncière Bâti : 24,03 %*
- *Taxe Foncière Non Bâti : 30,19 %*

5. Budget primitif 2024

Vue d'ensemble :

Section de fonctionnement.	Dépenses	Recettes
Crédits votés	512 903,21	419 507,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
Résultat reporté (exercice N-1)		2 424 535,91
Total de la section de fonctionnement	512 903,21	2 844 042,91
Section d'investissement		
Dépenses/recettes	547 900,00	524 022,21
Reste à réaliser de l'exercice précédent	374 100,00	183 019,00
Solde d'exécution investissement reporté		214 958,79
Total de la section d'investissement	922 000,00	922 000,00
TOTAL DU BUDGET	1 434 903,21	3 766 042,91

La section de fonctionnement est présentée en suréquilibre de 2 331 139,70 €.

La section d'investissement est présentée en équilibre.

Au total, le budget s'établit à 1 434 903,21 € en dépenses et 3 766 042,91 € en recettes, soit un excédent prévisionnel de 2 331 139,70 €

Vote du budget :

Chap.	C2 - Section de fonctionnement – Dépenses (€)	Vote
011	Charges à caractère général	141 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	104 500,00
014	Atténuation des produits	11 400,00
65	Autres charges de gestion courantes	35 150,00
	Total des dépenses de gestion courante	292 050,00
66		0,00
67		0,00
022		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	292 050,00
023	Virement à la section investissement	220 853,21
042	Opérations d'ordre de transferts entre section	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	220 853,21
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	512 903,21
Chap.	C2- Section de fonctionnement – Recettes (€)	Vote
013	Atténuation de charges	0,00
64119	Remboursement personnel	3000,00
70	Produits des Services du Domaine	5 500,00
73	Impôts et Taxes	304 105,00
731	Fiscalité locale	92 800,00
74	Dotations et participations	1 072,00
75	Autres produits d'activités	13 020,00
	Total gestion des services	419 497,00
76	Produits financiers	10,00
77	Produits exceptionnels	0,00
	Total des opérations réelles	419 507,00
	Total des recettes de fonctionnement	419 507,00
	Total reporté	2 424 535,91
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 844 042,91

Chap.	C1 - Section d'investissement – Dépenses (€)	Vote
20	Immobilisations incorporelles	32 900,00
204	Subventions d'équipements versées	49 600,00
21	Immobilisations corporelles	444 400,00
	Total des opérations d'équipement	494 000,00
	Total des dépenses d'équipement	526 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	21 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	547 900,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00
	Total des dépenses d'investissement	547 900,00
	Restes à réaliser N-1	374 100,00
	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00
	Total des dépenses d'investissement cumulées	922 000,00

Chap.	C1 - Section d'investissement – Recettes (€)	Vote
13	Subventions d'équipement	252 569,00
	Total des recettes d'équipement	252 569,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 600,00
	Total des recettes financières	29 600,00
	Opérations pour compte de tiers	21 000,00
	Total des recettes réelles	303 169,00
021	Virement de la section de fonctionnement	220 853,21
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total recettes d'ordre d'investissement	524 022,21
	Restes à réaliser N-1	183 019,00
	Résultat reporté	214 958,79
	Total des recettes d'investissement cumulées	922 000,00

B3 - Section d'investissement – Equipement - Détail des opérations

<u>Immobilisations incorporelles</u>	Montant (€)
Etude délimitation propriété communale	5 900,00
Etude espace commun Bouquet	3 600,00
Logiciel	1 000,00
Total	10 500,00

<u>Immobilisations corporelles</u>	Montant (€)
Achats de terrains	80 000,00
Mobiliers	3 000,00
Autres immobilisations corporelles	5 000,00
Achat véhicule	25 000,00
Total	113 000,00

<u>Electrification rurale</u>	Montant (€)
Renforcement poste de l'Etang	40 100,00
Renforcement poste le Bouquet	9 500,00
Total	49 600,00

<u>Opération Cimetière</u>	Montant (€)
Travaux d'extension et d'amélioration du cimetière	4 100,00
Mur cimetière	15 000,00
Fourniture et pose de cases	5 100,00
Achat et mise en place caveaux	21 000,00
Réfection chemin d'accès cimetière	36 400,00
Total	81 600,00

<u>Opération Bâtiments communaux</u>	Montant (€)
Etude	1 000,00
Travaux réfection retable et toiture église	102 000,00
Travaux consolidation mairie	65 000,00
Amélioration énergétique bâtiment mairie	4 200,00
Amélioration énergétique bâtiment gîtes	4 200,00
Travaux toiture gîtes	76 000,00
Reprise partielle mur soutènement mairie	15 000,00
Total	267 400,00

<u>Opération Aménagement</u>	Montant (€)
Etude réfection rue du Bayon	15 000,00
Etude vidéo-surveillance	10 000,00
Enfouissement réseau Orange Coquille-L'Etang	215 000,00
Enfouissement réseau Orange MSV-Coquille	106 900,00
Enfouissement réseau Orange Le Bouquet	33 000,00
Réfection accès réservoir Le Bouquet	20 000,00
Total	399 900,00

Le budget primitif 2024 est commenté article par article puis adopté à l'unanimité, chapitre par chapitre, par le Conseil Municipal.

Le budget complet et détaillé est disponible en mairie.

Le Conseil Municipal remercie vivement Pascale BOURRELLY pour la préparation et la présentation des comptes et du budget.

6. Convention DPO mutualisée-Rectification d'erreur matérielle

La délibération prise le 7 février 2024 comportant une erreur matérielle portant sur le tarif, qui est de 0,25 € et non 0,15 € par habitant, il est nécessaire de délibérer de nouveau avec la bonne valeur : le coût de cette prestation est fixé par délibération du Conseil de la Métropole, en fonction de la strate démographique, soit pour la commune un tarif annuel de 32,35. € (0,25 € x 129 habitants).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le retrait de la délibération n°24-04, donne son accord et autorise le Maire à signer la convention.

7. Convention de partenariat Département 13/ Amélioration de la prévention incendie dans les Bouches-du-Rhône udget primitif 2024

La Convention de partenariat pour l'amélioration de la prévention incendie dans les Bouches du Rhône établie entre la Commune, le SDIS 13 et le Département 13 vise à faciliter l'exercice des compétences des communes en matière d'OLD en leur proposant un appui technique et financier.

Les objectifs dans le cadre de ce partenariat sont les suivants :

- Donner une visibilité grand public à la protection incendie portée par le Département et s'affirmer comme animateur efficace du territoire en réponse aux nécessaires adaptations dues au changement climatique ;
- Accélérer la réalisation des OLD par les particuliers sur tout le territoire des Bouches du Rhône ;
- Faciliter l'exercice de leurs compétences OLD par les Maires avec la mise en place par de Département d'une boîte à outils numérique de différents documents ou liens vers des sites de ressources ;
- Proposer une aide financière aux propriétaires engagés dans la prévention incendie pour l'acquisition d'une motopompe (aide de 1000 € sous condition de réalisation des OLD) ;
- Valoriser le SDIS 13 auprès de la population.

La Convention de partenariat est conclue pour trois années civiles. Elle prendra effet à compter de la date de sa signature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention de Partenariat.

8. Contrat d'ingénierie Audit énergétique des bâtiments communaux-Demande de subvention auprès du Département 13

L'amélioration énergétique des bâtiments est devenue une priorité des politiques publiques pour la réduction de la consommation d'énergie et l'adaptation au changement climatique.

Tous les propriétaires sont concernés et en particulier les collectivités qui se doivent d'être exemplaires.

La performance énergétique des bâtiments gîte et mairie n'est certainement pas bonne et des travaux de rénovation des bâtiments sont en perspective. Il est pertinent de se préoccuper de l'amélioration énergétique dans le cadre des projets de rénovation.

L'audit énergétique est indispensable pour lancer les étapes d'ingénierie et de travaux (l'audit conforme est un préalable pour obtenir les aides au financement de la suite).

Une recherche de prestataire a été menée avec l'assistance de la Métropole.

Le contrat d'ingénierie proposé concerne la mission d'Audit Énergétique des bâtiments Mairie et Gîte. La prestation comprend un état de l'existant, un bilan énergétique, un programme d'améliorations selon plusieurs scénarii, une analyse financière et la restitution sous la forme d'un rapport.

Le montant de l'Audit est estimé à 6 840,00 €HT soit 8 208,00 €TTC.

Plan de financement prévisionnel :

Conseil départemental : Aide à la transition énergétique 60 %

Commune : 40 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le contrat d'ingénierie et de solliciter auprès du Conseil départemental des Bouches du Rhône une subvention dans le cadre du dispositif « Aide à la transition énergétique » au taux le plus élevé.

Informations du maire

➤ **Enquête publique sur le PLUi**

L'enquête publique s'est terminée le 4 avril.

Il n'y a pas eu de dépôt de contribution portant spécifiquement sur le territoire de la commune de Saint-Antonin-sur-Bayon.

Sur le fondement de la délibération prise en conseil municipal du 7 février 2024, le maire a déposé une contribution pour demander la reprise complète du tableau récapitulatif des dispositions réglementaires (pages 89 à 92) liées au risque feu de forêt et l'application des dispositions de l'article L111-15 du Code de l'urbanisme qui prévoit :

« Lorsqu'un bâtiment régulièrement édifié vient à être détruit ou démoli, la reconstruction à l'identique est autorisée dans un délai de 10 ans nonobstant toute disposition d'urbanisme contraire, sauf si la carte communale, le plan d'urbanisme ou le plan de prévention des risques naturels prévisibles en dispose autrement ».

Or, dans le règlement du PLUi soumis à enquête publique, les prescriptions réglementaires pour les zones à niveau de risque feu élevé (ce qui est le cas du territoire de notre commune) prévoient l'interdiction de reconstruire à l'identique si la démolition a été causée par un feu de forêt.

Cette écriture, apparue dans la version récente du règlement et contraire à l'intention annoncée, résulte à l'évidence d'une erreur matérielle de transcription lors d'un changement de version.

Questions diverses :

- Ont été évoqués, notamment, lors de l'examen du compte administratif et du budget :
 - le montant élevé de la ligne 6287 (versement à Beurecueil pour participation aux frais de scolarisation) ;
 - le délai de mise en œuvre des projets, perçu très long mais qui se révèle parfois bénéfique. (Pour la rue du Bayon, la non validation par l'ABF a donné du temps et permis une réflexion sur la requalification cohérente de la rue et des espaces publics adjacents. Pour les bâtiments communaux, la réglementation récente sur la performance énergétique oblige à revoir le périmètre et le niveau de restauration) ;
 - le faible rapport des gîtes sur les 2 derniers exercices marqués par la crise COVID et les interrogations que cela suscite (quel avenir pour les gîtes sachant que des travaux doivent être réalisés sur le bâtiment ?) ;
 - la maîtrise du foncier au cœur du hameau du Bouquet, préalable à tout aménagement.
- Pose de la plaque commémorative en l'honneur de la famille Laucagne
Michel FAURE indique que la plaque gravée a été réalisée conformément au souhait de la Commune. La commande est prête. L'installation pourrait se faire le 15 juin prochain dans le cadre de la célébration des 20 ans du label du Grand Site Sainte Victoire.

INFORMATIONS

➤ Circulation sur le CD17 le 4 juin prochain

En raison du tournage du film RAPIDE, la circulation sur le CD17 entre Coquille et Saint-Antonin sera fortement restreinte le 4 juin 2024 de 8h30 à 18h30.

L'arrêté départemental de circulation autorise une coupure totale de la circulation. Cependant, les accès pour les riverains seront maintenus et sécurisés durant le tournage.

➤ Elections européennes Dimanche 9 juin 2024 de 8h à 18h

Une nouveauté pour cette élection : la dématérialisation totale des demandes de procuration.

Depuis 2021, il existe une télé-procédure de demande de procuration partielle : un électeur qui veut établir une procuration peut se rendre sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr/> et y faire sa demande, à l'issue de laquelle un numéro de dossier lui est fourni, mais il doit ensuite se rendre physiquement dans un commissariat ou une gendarmerie pour y prouver son identité. Pour les seules élections européennes de juin prochain, une nouvelle étape va être franchie : **l'électeur pourra justifier de son identité en ligne, à l'aide d'un moyen d'identification électronique « fiable et certifié », et sera alors dispensé de se rendre au commissariat ou en gendarmerie.** La procuration sera directement établie par le ministère de l'Intérieur et transmise à la commune.

MANIFESTATIONS

15 juin 2024 : Saint-Antonin-sur-Bayon fête les 20 ans du label Grand site Sainte Victoire

Dans le cadre de la célébration des 20 ans du label Grand Site de France Concors Sainte-Victoire, une fête exceptionnelle se déroulera le samedi 15 juin prochain, dès 10h, au cœur de notre village.

Les habitants sont conviés à cette journée alliant convivialité, culture, loisirs et festivités en famille.

Trois habitants, musiciens talentueux, contribueront à l'animation de cette journée :

- Claire MONGOACHON, musicienne amatrice et passionnée, qui a établi la relation avec 14 musiciens de l'Association des Musiciens Amateurs Provence et Pays d'Aix, pour un concert de musique de chambre, sur la place du village face à la Sainte Victoire ;
- Ambroise CAURANT-MARTIAL, jeune et brillant claveciniste, qui fera un récital de clavecin « Les Barricades Mystérieuses », dans l'église du village ;
- Manu VENTRE, bassiste professionnel (notamment ex musicien de Mickey3D), qui jouera pour cette occasion avec le groupe YEARS, sur la terrasse de la Maison de la Ste Victoire.

Au programme de cette journée :

- Plaque en hommage à la famille LAUCAGNE (jardin) ;
- Musique du souvenir : cors de chasse du Rallye de Provence (place et jardin)
- Dégustations de vins des producteurs de la Sainte Victoire (12h30) ;
- Conférence sur les dinosaures à la Maison Sainte-Victoire (14h30) ;
- Distribution de dinosaures imprimés en 3D ;
- Les 3 concerts ci-dessus (15h30, 17h et 18h30) ;
- Exposition « Les sentiers de la Sainte Victoire » à la Maison Sainte Victoire (toute la journée) ;
- Exposition sur l'histoire de Saint-Antonin (toute la journée) ;
- Des promenades en âne pour les enfants (toute la journée) ;
- Des activités sportives pour tous les âges (toute la journée) ;
- Des stands Arts & terroir (toute la journée) ;
- ... et bien d'autres surprises !

Pour accéder au programme complet, consultez le site internet de la commune, rubrique évènements, en cliquant ici :

Consultez le programme complet sur le site internet de la commune, rubrique évènements, en cliquant ici : [Découvrez le programme complet de cette journée](#)

Pour aider à organiser au mieux cette journée, merci de renseigner et de retourner le questionnaire suivant avant le vendredi 7 juin 2024 : [Questionnaire habitants](#)

16 juin 2024 : Hommage aux résistants

La cérémonie se déroulera comme chaque année en fin d'après-midi.

L'organisation, qui se situe cette année dans le contexte du 80^{ème} anniversaire du débarquement en Provence et de la libération, sera communiquée début juin.

A noter sur l'agenda.